

Sénat
Projet de budget 2023 pour la Justice
Séance du 25 novembre 2022
Extrait du Journal Officiel

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, monsieur le président de la commission, mesdames, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, les États généraux de la justice ont dressé le constat très alarmant d'une institution en « état de délabrement avancé ».

Aussi, monsieur le garde des sceaux, allons-nous saluer l'augmentation de 7,8 % des crédits de la justice, soit 710 millions d'euros de plus qu'en 2022, après une hausse de 8 % durant deux années consécutives.

Nous ne pouvons toutefois méconnaître, non plus que vous, le poids de l'inflation. Celle-ci atteint 6 % et réduit donc cette augmentation à...

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. 2 % !

M. Jean-Pierre Sueur. ... 2 %, ainsi que vient de le calculer Mme de La Gontrie. Il n'en demeure pas moins qu'un effort est incontestablement fait.

Rappelons tout de même que, à la suite d'une très longue carence, la France consacre à la justice 72,50 euros par habitant, contre 78 euros en moyenne en Europe. La hausse devra donc se poursuivre pour atteindre les objectifs préconisés par les États généraux. S'agissant de la protection judiciaire de la jeunesse, ses crédits augmentent de 10,4 % et vous prévoyez la construction de nouveaux centres éducatifs. Pour autant, le rapport de la mission sénatoriale *Prévenir la délinquance des mineurs – Éviter la récidive*, dont faisait partie notamment notre collègue Laurence Harribey, insiste sur le manque de suivi scolaire au sein de ces centres. Gageons, monsieur le garde des sceaux, que vous aurez à cœur de prendre en compte les conclusions de ce travail accompli par le Sénat.

En ce qui concerne l'administration pénitentiaire, vous annoncez 15 000 nouvelles places de prison, dans une temporalité que nous ne connaissons pas. On en parle depuis longtemps : votre prédécesseur l'évoquait déjà et son prédécesseur également. Vous savez que, depuis 1990, on a créé 36 000 places de prison pour lutter contre la surpopulation, alors que celle-ci restait constante. Peut-on donc considérer que créer de nouvelles places de prison conduit à réduire la surpopulation carcérale ? C'est une question qui se pose. (*M. le garde des sceaux acquiesce.*)

Nous reconnaissons l'intérêt de vos annonces, mais nous estimons que la restauration des établissements existants est plus importante encore que la création de nouvelles places. Nos prisons se trouvent en effet dans un état de délabrement et de décrépitude tel qu'il a donné lieu à la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme en raison des conditions d'indignité qui y règnent.

Vous connaissez les chiffres : au 1^{er} septembre dernier, 71 669 personnes étaient détenues pour 60 715 places, soit une surpopulation de 120 % en moyenne, plus de 130 % dans les maisons d'arrêt et plus de 150 % dans 36 établissements. Cela signifie que 2 000 êtres humains sont actuellement à trois dans des cellules de neuf mètres carrés et dorment sur des matelas au sol, au mépris de toutes les conditions d'intimité que l'on est en droit d'attendre dans nos prisons.

Voilà une vingtaine d'années, Robert Badinter a dit que la condition pénitentiaire était la première cause de la récidive ; il convient donc d'écouter les États généraux de la justice, et je ne doute pas que vous y serez sensible, monsieur le ministre. Le rapport qui en est issu préconise un mécanisme de régulation carcérale.

M. le président. Et bien ce sera votre conclusion, mon cher collègue !

M. Jean-Pierre Sueur. Il recommande d'œuvrer contre...

[...]

M. Jean-Pierre Sueur. Vous avez fait preuve tout à l'heure d'un zèle particulièrement remarquable, monsieur le président, en m'interrompant au milieu d'une phrase, ce qui démontre votre grand attachement à la loi du chronomètre. Pourtant mes phrases

restent raisonnables – je ne me compare pas à Marcel Proust, vous le savez bien. Vous eussiez donc pu me laisser finir ma phrase.

Que disait la fin de la phrase ? Chacun s'interroge à ce sujet. (*Sourires.*) Je vais vous rassurer. Elle disait – M. le garde des sceaux le sait très bien – qu'il ne suffit pas de construire de nouvelles prisons pour régler le problème de la surpopulation pénitentiaire, mais que les États généraux de la justice demandent une régulation dès maintenant.

Cette régulation doit naturellement être compatible avec les choix faits par les juges, les magistrats. Mais il est possible, premièrement, de faire très attention aux courtes peines, qui ont souvent des effets négatifs, deuxièmement, de développer les alternatives à la détention, qui sont aussi des peines et qui sont efficaces, et, troisièmement, de travailler sur les aménagements de peine.

De cela, vous n'avez nullement parlé, monsieur le garde des sceaux dans votre propos introductif, mais j'espère que vous souscrirez à ces orientations, qui éviteront que la France puisse être de nouveau condamnée pour indignité.

Il est possible que l'on traite mieux la question par les alternatives et par les aménagements de peine. Nous croyons pour notre part que c'est une absolue nécessité. C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial. Mon cher collègue, vous venez d'évoquer l'importance de soutenir l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice.

J'ai interrogé sur ce point les directions du ministère de la justice concernées dans le cadre de mes travaux. Elles m'ont confirmé que les 30 000 postes seraient atteints dès l'année 2023. Encore faut-il ensuite que les places soient occupées, mais cela relève moins de l'administration pénitentiaire que de la décision des magistrats. La diversification des postes a également tendance à s'accroître, ce qui ne peut être que positif pour l'insertion des détenus.

La direction de l'administration pénitentiaire souhaite également redynamiser les partenariats avec les régions, notamment pour la formation professionnelle, et davantage renforcer le lien entre travail et formation professionnelle, en adéquation avec les besoins de main-d'œuvre et les bassins d'emploi des territoires régionaux.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, son avis serait défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. Même avis, monsieur le président.

M. Jean-Pierre Sueur. Toujours pas de réponse !